

Demandes de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00, mardi le 3 décembre 2024, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineure suivantes :

No de la demande :	DM 24-13
Nom du requérant :	Sylvie Laflamme
Emplacement:	432, rang du Bas-de-la-Rivière
Objet de la demande :	Autoriser le déplacement du cabanon en cour avant latérale tandis que
	la norme n'autorise pas les bâtiments accessoires en cour avant.
No de la demande :	DM 24-14
Nom du requérant :	Mélissa Talbot
Emplacement:	438 rang du Bas-de-la-Rivière
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'une résidence à \pm 6 mètres de la ligne avant tandis que la norme actuelle pour la marge avant est de 8 mètres.
No de la demande :	DM 24-15
Nom du requérant :	Brigitte Bousquet
Emplacement:	201 rue Bousquet
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage attaché avec une marge de
	± 7 mètres au lieu de la norme de 8 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20 novembre 2024

Annick Lafontaine Greffière